

Accès à l'information

1. Intrusion du gouvernement et pouvoirs de surveillance

Proposée par le National Union of Journalists, RU et Irlande (NUJ)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

constatant que l'usage répandu de smartphones, courriels et médias sociaux au cours de la dernière décennie a permis aux services d'intelligence d'avoir accès aux données privées à une échelle que peu aurait cru possible ;

se réjouissant du travail d'exploitation par des journalistes des fuites massives de documents de la National Security Agency – NSA – grâce à un de ses agents devenu dénonciateur, Edward Snowden, qui a décodé la plus grande opération mondiale de surveillance en recourant au prisme des renseignements secrets ;

déplorant que l'opération d'espionnage ait eu directement accès aux données d'Apple, de Google et d'autres, qu'elle ait été utilisée par le service d'intelligence du Quartier général des communications du gouvernement du RU, qu'elle ait servi à espionner des politiciens étrangers, des dirigeants et des ambassades du monde entier lors de conférences internationales, ainsi que des journalistes, permettant ainsi aux agences d'engranger, de stocker et d'analyser des données de millions d'appels téléphoniques, de courriels et de demandes sur des moteurs de recherche ;

remerciant le NUJ pour l'organisation d'une conférence en commun avec The Guardian, un des médias d'investigation du scandale, et d'autres syndicats de la FIJ qui, pour la première fois, ont réuni des journalistes en vue de discuter de l'incidence de cette révélation choc sur leur travail et la nécessité d'un contrôle étroit des agences d'intelligence par le pouvoir parlementaire et judiciaire, qui fait toujours défaut actuellement ;

ayant la conviction que les révélations de Snowden ont mis en lumière aux yeux des États du monde des questions d'un véritable intérêt public, préoccupantes et ayant des implications pour les journalistes, faisant courir un risque important à nos démocraties, et bien qu'il se soit avéré difficile de mettre pleinement d'accord les journalistes ;

prend acte de la création d'un groupe de travail de la FIJ sur la surveillance et **invite** le nouveau Comité exécutif à :

1. sensibiliser et construire une culture de sécurisation des informations et des communications entre journalistes ; recourir au cryptage et à la multitude d'outils, souvent disponibles gratuitement en ligne, par les journalistes, pour protéger leur travail en cours et leurs communications avec des sources sensibles ;

2. défendre les droits fondamentaux des journalistes à un moment où de nombreuses lois sur lesquelles reposent les droits des citoyens et la protection des journalistes, sont ébranlées, affaiblies par les gouvernements de nombreux pays,

par leurs programmes de surveillance qui ont infiltré la plupart des technologies de communication sur lesquelles comptent les journalistes ;

3. mobiliser les syndicats affiliés à la FIJ afin qu'ils s'organisent et commencent à lever le voile du secret qui entoure le recours à des pouvoirs d'interception pour avoir accès

à du matériel journalistique, et exercer des pressions sur les autorités en vue de les amener à expliquer comment et pourquoi s'effectue cette surveillance ;

4. réaliser des campagnes et entreprendre des actions concrètes pour défendre chaque cas d'agression contre la capacité des journalistes à protéger leurs sources ou chaque cas d'espionnage de journalistes, demandant que soient saisis les tribunaux pour assurer que les politiques de surveillance des gouvernements soient mises en cohérence avec le droit national et international ;

5. tenter de traduire le grand tollé suscité en une opportunité de changement, mettant un terme au recueil aveugle d'informations et remplaçant les politiques de surveillance sous le contrôle démocratique ;

6. contacter des juristes et des avocats, la profession médicale, des travailleurs sociaux, des comptables et d'autres professions, qui sont tenus au respect du secret professionnel, pour construire un mouvement international coordonné et fort, et ainsi maîtriser les pouvoirs incontrôlés de surveillance dont les gouvernements abusent contre les citoyens.

Adoptée à l'unanimité

2. Accès à l'information

Proposée par la Fédération africaine des journalistes (FAJ)

Le Congrès mondial de la Fédération Internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

considérant la prédominance sur le continent africain des lois liberticides sur la presse ;

notant avec inquiétude de graves lacunes de gouvernance dans de nombreux États du continent africain et un accès difficile pour les journalistes aux sources d'informations publiques ;

reconnaissant la volonté affirmée des populations en général et des acteurs non étatiques en particulier d'accéder en temps réel à l'information;

1. appelle les Etats africains ne l'ayant pas encore fait à se doter rapidement de lois sur l'accès à l'information ;

2. demande au Comité Exécutif et au Secrétaire général de la FIJ d'organiser à cet effet, en collaboration avec la FAJ, des discussions et des rencontres de haut niveau avec la Commission de l'Union africaine ;

3. invite enfin le nouveau Comité administratif de la FIJ à nouer des partenariats stratégiques avec des Etats ou des organismes intéressés par la question afin de soutenir les syndicats africains engagés dans ce combat pour l'accès à l'information.

Adoptée à l'unanimité

3. Non au Traité transatlantique de libre-échange (TAFTA) !

Proposée par le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

notant qu'à l'issue du cycle de Miami, les négociateurs en chef du Tafta ont réaffirmé l'objectif de conclure les négociations avant l'élection présidentielle américaine (début novembre 2016) ;

relevant que pour rendre cet objectif accessible, ils prévoient des discussions techniques intenses dans les mois qui viennent, avant une nouvelle session formelle annoncée à Bruxelles ;

relevant que malgré les pétitions et les protestations de millions de citoyens européens, ces négociations de libre-échange États-Unis- Europe restent marquées du sceau du secret ;

rappelant que lors de son Assemblée générale de juin 2015 à Budva (Monténégro), la FEJ avait voté une motion donnant mandat à son Comité directeur et appelant notamment :

- à poursuivre l'exigence de transparence sur les contenus des négociations, contre le secret des discussions ;
- à identifier les sujets au sein de ces négociations qui pourraient affecter les droits des journalistes, comme la liberté d'expression, la liberté de la presse, le libre accès à l'information, mais aussi à respecter les droits d'auteur et les protections sociales des journalistes ;
- à maintenir et développer le service public de l'information, à préserver la qualité des contenus face aux dangers de la marchandisation, et à sauvegarder le financement du service public ;

appelle le Comité exécutif de la FIJ à faire siennes ces propositions et à créer les conditions d'un travail commun entre les syndicats européens et américains pour s'opposer à toutes décisions portant atteinte à l'information des citoyens des deux côtés de l'Atlantique.

Adoptée à l'unanimité

Sécurité des journalistes

4. Sécurité des journalistes et deux poids, deux mesures

Proposée par le Syndicat russe des journalistes (RUJ)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

reconnaissant que le problème de la sécurité des journalistes est devenu plus important que jamais au cours des dernières années ;

rappelant les décisions du Congrès précédent de la FIJ qui en appelait à la sécurité des journalistes dans toutes les régions du monde ;

exprimant sa profonde inquiétude face à la violence sans précédent à l'égard des travailleurs des médias au fil des dernières années ;

craignant que la pratique de « deux poids, deux mesures » dans le traitement des questions de la sécurité ne menace directement la solidarité entre journalistes ;

donne mandat au Comité exécutif de la FIJ pour :

1. adopter de toute urgence des mesures en vue d'intensifier le travail sur la sécurité des journalistes ;
2. maintenir la pratique des Journées contre l'impunité et en développer les informations dans le cadre de la campagne ;
3. soutenir des formations et l'élaboration de nouvelles formes de travail visant à mieux protéger les journalistes ;
4. prévoir dans le programme de travail du Comité exécutif de la FIJ une vaste discussion internationale sur l'élimination de la pratique « deux poids, deux mesures » et promouvoir des échanges plus intenses d'informations sur la sécurité et la coopération des organisations régionales, ainsi que sur d'autres actions de solidarité de la FIJ.

Adoptée à l'unanimité

5. Coopération avec les agences de l'ONU

Proposée par le National Union of Journalists, RU et Irlande (NUJ)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

constatant la valorisation de la coopération entre la FIJ et l'UNESCO depuis le Congrès de Cadix, le rétablissement des relations avec l'UNESCO par la nouvelle équipe dirigeante de la FIJ et l'amorce d'un travail en commun sur de nombreux fronts – Journée mondiale de la liberté de la presse, la sécurité et la protection des journalistes, la mise en oeuvre du Plan d'action de l'ONU, les médias et l'égalité hommes-femmes, le développement des médias, etc. ;

saluant l'initiative prise par l'UNESCO de coordonner le développement et la mise en oeuvre du Plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, qui se fonde sur la construction d'une nouvelle coalition, sur la sensibilisation, sur les bonnes pratiques et la formation ;

estimant, cependant, que la sécurité des journalistes ne s'améliorera que si l'ONU s'engage à traiter la question de l'impunité à tous les niveaux, sans se limiter à la sensibilisation mais en obligeant les gouvernements à mettre en oeuvre les dizaines de motions, déclarations et instruments internationaux conclus au fil des 20 dernières années ;

prenant acte de l'immense effort consenti par le Secrétariat de la FIJ pour que la sécurité des journalistes demeure une priorité première pour la FIJ, qui se décline en engagement, surveillance, plaidoyer, protestations, campagnes régionales et internationales, formations et, plus récemment, la célébration du 25ème anniversaire de la liste des professionnels des médias tués, dont la publication est annuelle ;

prenant note également des interventions de la FIJ au Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour aider ses syndicats membres à réagir aux rapports, aux déclarations et aux examens périodiques universels ;

invite le nouveau Comité exécutif à :

1. accroître sa coopération avec l'UNESCO en surveillant sans relâche la mise en oeuvre du Plan d'action de l'ONU, en assurant que les syndicats membres dans les pays concernés soient pleinement engagés dans ces activités et que tous les syndicats membres puissent avoir accès aux ressources disponibles au sein du système de l'ONU, notamment les meilleures pratiques, l'expertise, les possibilités de financement du développement des capacités, etc. ;

2. renforcer sa participation au niveau de l'ONU en valorisant son statut de membre et en tissant une coordination ayant pour vocation de planifier et d'exécuter les initiatives, et de mener à bien des activités de lobby ;

3. assurer que toutes les activités au sein des agences de l'ONU, de ses programmes et de ses fonds, et que la relation avec les différents rapporteurs, l'UNESCO, l'UNHRC, etc. soient intégralement coordonnées et prévoient, le cas échéant, la participation des syndicats membres concernés.

Adoptée à l'unanimité

6. Les agressions israéliennes contre des journalistes palestiniens

Proposée par le Syndicat palestinien des journalistes (PJS)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

condamnant l'assassinat de 19 journalistes et les blessures infligées à de nombreux autres au cours du bombardement de Gaza pendant 52 jours par l'armée israélienne en juillet 2014 ;

condamnant les propos du porte-parole militaire et gouvernemental de l'armée israélienne qui a justifié les attaques contre les maisons de la presse en les qualifiant de « cibles terroristes » sans faire de distinction entre journalistes et combattants ;

réaffirmant que tous les journalistes qui travaillent à Gaza et en Cisjordanie, qu'ils soient locaux ou étrangers, doivent se voir garantir les mêmes protections civiles aux termes de l'Article 51 du Protocole I des Conventions de Genève ;

regrettant l'attaque violente par des militaires israéliens contre une manifestation pacifique organisée par le PJS pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, au cours de laquelle les forces de sécurité ont chargé les manifestants, ont tiré des grenades neutralisantes qui ont blessé plusieurs journalistes dont Abdelnasser Najjar, Président du PJS et membre du Comité exécutif de la FIJ dont les deux jambes ont été atteintes ; **regrettant** également que la Fédération nationale des journalistes israéliens n'ait pas condamné l'agression israélienne contre des journalistes palestiniens et n'ait pas exprimé sa solidarité avec le PJS ;

désavouant les violations par les autorités israéliennes, telles que les mesures de harcèlement, de limitation de la libre circulation, d'interdiction de se déplacer ou de couvrir un événement, qui sont pratiquement journalières et constituent une violation fondamentale des droits des journalistes ; **condamnant également** le pillage par les forces israéliennes de trois stations de radio à Hébron – Manbar Al-Houria, Sawt Al-Khalil et Dream Radio -, la destruction de leurs équipements avant leur fermeture sans qu'une procédure militaire pour provocation ait été diligentée par le commandement militaire ;

se félicitant de la campagne mondiale mobilisée par le PJS pour défendre les journalistes en Palestine, notamment la pétition signée dans le monde entier par des dizaines de milliers de personnes en soutien au droit des journalistes à la liberté de circuler, et de l'intervention énergique du Président du PJS, Abdelnasser Najjar, lors de la 29ème session du Comité des droits de l'homme en juin 2015 pendant le débat sur le rapport de la Commission d'enquête indépendante de l'ONU chargée d'examiner le conflit à Gaza en 2014 ;

réaffirme que :

- la liberté de circulation est un droit crucial de l'indépendance du journalisme et, qu'en le limitant, les autorités israéliennes violent les pactes internationaux et le droit à l'information ;
- les coups portés directement et délibérément aux journalistes sont des crimes de guerre aux termes du droit humanitaire international ;

donne mandat au Comité exécutif pour :

1. poursuivre la campagne en vue de la reconnaissance par Israël des cartes de presse émises par la FIJ et dont sont porteurs les journalistes palestiniens ;
2. organiser la plus vaste campagne internationale en vue d'exiger que cesse l'impunité, qui prévaut dans les cas d'agressions contre des journalistes en Palestine, et traduire en justice les forces israéliennes qui perpètrent ces terribles meurtres et agressions afin qu'elles aient à y répondre de leurs crimes ;
3. soutenir inconditionnellement le PJS dans sa volonté de saisir les tribunaux nationaux et internationaux de ces crimes ;
4. demander au gouvernement israélien de s'engager à faire respecter par ses forces militaires à l'avenir tous les instruments internationaux qui couvrent les journalistes, notamment l'Article 51 des Conventions de Genève.

Adoptée

Égalité

7. Développer un programme de la FIJ sur l'égalité hommes-femmes

Proposée par le Syndicat palestinien des journalistes (PJS)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

réaffirmant les motions sur l'égalité hommes-femmes votées au cours des différents congrès de la FIJ depuis son Congrès de Séoul en 2001, prévoyant des politiques et campagnes du Conseil de l'égalité en vue de la promouvoir au sein de la FIJ ;

se félicitant du succès de la Conférence de mi-parcours du Conseil de l'égalité hommes-femmes à Tanger en janvier 2016 sur le thème « Les femmes aux commandes » qui a élaboré une nouvelle feuille de route pour réorganiser la mission et le travail du Conseil de l'égalité hommes-femmes dans toutes les régions de la FIJ;

étant convaincu qu'en ces temps de crise, le renforcement de la capacité des femmes journalistes à contribuer à tous les niveaux de la FIJ est d'une importance cruciale pour toutes les organisations syndicales et toutes les régions ;

se réjouissant de la vigueur des campagnes des femmes militantes dans les syndicats affiliés, dont le Syndicat palestinien des journalistes, qui a engendré un changement culturel massif au sein des organisations syndicales et une représentation plus importante des femmes à tous les niveaux des structures syndicales ;

regrettant que les dirigeants de la FIJ n'allouent pas suffisamment de ressources au travail sur l'égalité hommes-femmes, entravant ainsi la mise en oeuvre de son programme de travail par le Conseil et le développement d'initiatives qui renforcent les organisations affiliées;

réaffirmant ses principales politiques de mobilisation pour mettre un terme à toute forme d'inégalité, telles que la réduction de l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la mise en lumière de ses causes, l'égalité des chances et l'amélioration des conditions des femmes journalistes, les mesures de promotion de leur représentation dans les structures syndicales où elles demeurent minoritaires, l'articulation et l'action collective pour faire droit à leurs problèmes/inquiétudes ;

donne mandat au Comité exécutif pour :

1. maintenir son soutien inconditionnel aux campagnes et initiatives du Conseil de l'égalité hommes-femmes considérant crucial qu'en période de difficultés financières, le travail des femmes de la FIJ ne soit pas le premier revu à la baisse ;
2. garantir que les bureaux de la FIJ dans toutes les régions appuient les structures régionales émergentes et prévoient une approche intégrée de l'égalité dans toutes les conférences et tous les ateliers ;
3. demander instamment à la Division projets de la FIJ d'inclure dans ses efforts d'obtention de financements des projets qui puissent précisément aider les organisations affiliées et les régions à entreprendre des initiatives pour développer ce travail.

Adoptée à l'unanimité

8. Lutte syndicale pour l'égalité hommes-femmes et l'égalité ethnique

Proposée par la Federação Nacional dos Jornalistas (FENAJ)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

considérant que la haine et l'intolérance ont envahi les discours sexistes, homophobes et xénophobes dans le monde entier, et que leur incidence sur l'environnement de travail est préjudiciable ;

considérant que pour combattre la montée du racisme dans le monde, l'ONU a proclamé le début d'une Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine le 31 janvier 2015 se terminant le 31 décembre 2024, en vue de rehausser la visibilité du problème et de promouvoir le respect entre tous les peuples ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes d'ascendance africaine ;

considérant que la discrimination s'exerce principalement dans l'environnement de travail où les femmes d'ascendance africaine sont deux fois plus discriminées sur la base de leur couleur et de leur sexe ;

considérant l'inégalité des salaires et des conditions pour les personnes d'ascendance africaine, hommes et femmes ;

constatant les conditions d'exploitation et les inégalités qui affectent les femmes journalistes travaillant pour la presse et dans les médias, résultat de la crise et de politiques néolibérales en matière d'égalité sexuelle, qui ont aggravé les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, la discrimination, les abus et le harcèlement sexuels ;

est convaincu que le mouvement syndical des journalistes porte une grande responsabilité à cet égard et doit entreprendre de lutter contre la discrimination et, à cette fin, convient que les organisations affiliées à la FIJ doivent lutter pour :

1. la mise en oeuvre dans les médias de la Convention 111 de l'OIT qui invite à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession sur la base de la race, de la couleur, du sexe, de la religion, de l'opinion politique, de l'origine nationale ou sociale, et la promotion de l'égalité des chances ou de traitement dans l'emploi ou la profession;
2. la mise en oeuvre dans les médias de la Convention 100 de l'OIT qui veille à assurer l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale ;
3. la mise en oeuvre immédiate dans les médias des mesures nécessaires à l'élimination de la discrimination et à la concrétisation de l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'emploi ou la profession.

Adoptée à l'unanimité

Éthique

9. Dialogue de confiance contre le discours de haine et d'agression dans les médias

Proposée par le Syndicat russe des journalistes (RUJ)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

rappelant les décisions et déclarations antérieures de la FIJ ;

soutenant l'intention de la FIJ de lutter contre toute forme de discrimination, xénophobie et haine, et la tendance à utiliser des journalistes à des fins politiques et autres, qui s'éloignent de leur mission ;

partageant l'inquiétude et la crainte suscitées par l'accentuation des agressions dans les médias, suite aux évolutions politiques récentes ;

donne mandat au Comité exécutif de la FIJ pour :

1. développer une stratégie efficace de lutte contre le discours de haine et d'agression dans les médias et en faire une des priorités de la FIJ et de ses organisations régionales;
2. faciliter le développement d'une stratégie unifiée en vue de dépasser cette montée du discours haineux dans les médias;
3. lancer une campagne mondiale pour dépasser l'agression dans les médias, qui se décline également en campagnes et débats au niveau régional ;
4. soutenir la coopération et l'échange d'expériences en vue de surmonter le discours haineux, les guerres de l'information et promouvoir un discours et une communication pacifique ;
5. appuyer l'initiative Dialogue de confiance du Syndicat russe des journalistes et de l'UNESCO en tant qu'outil pour surmonter le discours de haine et d'agression, et instaurer un dialogue permanent dans la profession et la société.

Adoptée à l'unanimité

10. Arrêtez le discours de haine

Proposée par le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

prenant en compte la montée inquiétante des populismes particulièrement en Europe où les pouvoirs – en Turquie, en Pologne, en Hongrie notamment – mettent en cause la liberté de la presse, menacent l'existence et l'indépendance du service public, embastillent ou tuent les journalistes, pratiquent la censure ;

notant que les options bellicistes prônées par tel ou tel gouvernement se traduisent en discours va-t-en-guerre dans les médias de plus en plus concentrés aux mains de groupes industriels liés aux pouvoirs en place ;

notant qu'en période de crise internationale – comme celle des migrants – le langage de haine proféré par les partis populistes, par certains Etats, imprègne les médias, gangrène la profession ;

relevant que les journalistes pratiquent l'autocensure face aux pressions de tous ordres, à la réduction des effectifs, à la précarisation de la profession, à ces situations de conflits ou de crise ;

constatant que sous la pression des cadences imposées par les médias en continu, qui sont mus par la sacro-sainte loi de la concurrence, les journalistes tentent à être de plus en plus transformés en outils de propagande, conduisant à de graves dérapages, mettant en cause la qualité de l'information au public ;

propose que :

1. le Comité exécutif de la FIJ lance un appel aux journalistes à respecter les principes professionnels contenus dans la Déclaration de Munich, à refuser le sensationnalisme, les lois de la concurrence, l'autocensure, les analyses à l'emporte-pièce ;

2. la FIJ dénonce via la plateforme du Conseil de l'Europe, auprès de l'ONU, de l'UNESCO, les États qui portent atteinte à la qualité de l'information en appuyant la propagation du discours de haine et qui pratiquent la désinformation des citoyens avec pour résultat la diffusion des idées populistes.

Adoptée

11. Financement éthique « Touche pas à nos syndicats ! »

Proposée par : (1) Fédération Syndicale des Travailleurs de la Communication – Congo Brazzaville (FESYTRAC); (2) National Union of Somali Journalists (NUSOJ); (3) Sudan Journalists Union (SJU); (4) Syndicat de la Presse et de l'audio-Visuel de Djibouti (SPAD); (5) Syndicat National des Journalistes du Cameroun (SNJC); (6) Syndicat National des Professionnels de la Presse - République démocratique du Congo (SNPP); (7) Uganda Media Union (UMU); (8) Union Gabonaise des Professionnels de la Communication (UGPC)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

rappelant la motion sur le financement éthique approuvée au Congrès d'Athènes de la FIJ en 2004, qui établit des critères positifs et négatifs auxquels devrait se référer la FIJ lors de ses négociations de financement de projets fondés sur les options présentées par le Secrétaire général de l'époque dans son rapport sur le financement des projets de la FIJ à l'avenir ;

convaincu que le Secrétariat a, au fil des années, scrupuleusement assuré que les choix des partenaires et donateurs repose sur ces principes clairs ;

rappelant également qu'étant la première et plus importante confédération de syndicats de journalistes, la FIJ est guidée par ses valeurs essentielles de responsabilité sociale et de justice sociale dans ses relations de travail et ses principes généraux tels que l'éthique, l'indépendance, le respect et la non-ingérence dans la gouvernance d'autres syndicats ;

reconnaissant que les déformations malicieuses, la calomnie, la médisance et la diffamation ainsi que les accusations sans fondement sont des délits professionnels graves, et précisant dans sa motion du Congrès de 2004 que parmi les critères négatifs, figurent les financements d'organisations qui « travaillent contre l'éthique du journalisme » ;

préoccupé par les profondes divisions entre organisations affiliées qu'ont pu susciter l'aide parfois octroyée par certains donateurs, les campagnes contre des personnes et dirigeants syndicaux, les tentatives de dicter la conduite de nos syndicats - un triste relent d'ailleurs d'une ère coloniale que l'on croyait appartenir au passé lorsque des pays impérialistes régnaient en maîtres et exploitaient des continents entiers ;

lance un appel à ces donateurs leur demandant de s'abstenir d'utiliser leur argent pour provoquer des conflits entre syndicats et pour mener des campagnes de dénigrement de personnes, en ayant recours notamment à des accusations dépourvues de fondement et à la diffamation, et les fonds qui viennent de gouvernements qui organisent ou soutiennent des syndicats fantômes ou ne respectent pas la liberté de la presse.

donne mandat au Comité exécutif pour ajouter aux critères négatifs approuvés par le Congrès de 2004 : « ...des financements qui divisent les syndicats membres de la FIJ et les communautés, et qui sont utilisés pour s'ingérer dans les organisations syndicales, leur travail, leur gouvernance et le choix de leurs dirigeants. »

Si des accusations graves de mauvaise conduite ou violations du règlement intérieur sont portées contre des personnes et des syndicats, elles devraient être adressées aux dirigeants de la FIJ accompagnées de preuves afin de pouvoir être traitées comme il se doit et dans le respect des principes de la justice naturelle.

Adoptée

12. Combattre la corruption

Proposée par le Syndicat russe des journalistes (RUJ)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

guidé par le slogan de la FIJ selon lequel « il ne peut y avoir de liberté de la presse si les journalistes sont soumis à des conditions de corruption, de pauvreté ou de peur »;

comprenant que la corruption est un des problèmes les plus dangereux de notre société moderne et qu'elle ébranle jusqu'au plus profond d'elle-même la profession de journaliste ;

reconnaissant l'expérience du RUJ dans le combat contre la corruption en Russie (le concours de tous les journalistes de toute la Russie, les groupes de travail régionaux du RUJ contre la corruption, le rapport annuel sur les publications des médias contre la corruption);

donne mandat au Comité exécutif de la FIJ pour :

1. étudier et utiliser l'expérience du RUJ dans la lutte contre la corruption en tant qu'éventuel modèle pour soutenir et rehausser l'efficacité de la lutte des organisations membres contre la corruption ;
2. qualifier de priorités les activités des syndicats membres de la FIJ dans le cadre de la lutte contre la corruption ;
3. établir un groupe d'experts de la FIJ chargé d'organiser et de renforcer ce type d'activité syndicale.

Adoptée

Développement syndical

13. Développement et renforcement syndical régional

Proposée par la Federación nacional de trabajadores de los medios de comunicación social de Chile (FENATRAMCO)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

considérant que la structure syndicale régionale de la FIJ, qui représente 13 organisations syndicales en Amérique latine et dans les Caraïbes, a rapidement perdu du terrain suite à l'insuffisance de réunions, d'activités, de communications et d'une véritable participation au processus de prise de décision qui a une incidence directe sur la présence, le fonctionnement et l'image de la Federación de Periodistas de América Latina y el Caribe (FEPALC) ;

considérant que le déclin a été engendré par la méfiance croissante, avant, pendant et après le Congrès mondial de Dublin, et aggravée au cours du Congrès régional de la FEPALC dans la ville de Mexico en septembre 2014 ;

saluant le travail de la FIJ, mené conjointement avec les syndicats membres de la FEPALC désireux d'oeuvrer au renforcement du développement syndical et à la croissance du secteur ;

donne mandat au Comité exécutif de la FIJ pour :

1. déployer tous les efforts nécessaires au soutien du rétablissement d'un véritable travail syndical, participatif, solidaire, démocratique et inclusif en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
2. appuyer le soutien du Congrès mondial de la FIJ au développement et renforcement syndical qui aidera, sans aucun doute, la FEPALC, l'organisation régionale de la FIJ, à grandir et à étendre son empreinte.

Approuvée

14. Soutien au développement syndical en RDC

Proposée par le Syndicat national des professionnels de la presse, République démocratique du Congo (SNPP)

Le Congrès mondial de la Fédération Internationale des Journalistes réuni à Angers, du 7 au 10 juin 2016,

reconnaissant les progrès enregistrés par le Syndicat National des Professionnels de la Presse en RDC sur les questions de la sécurité des journalistes et la signature de la Convention collective nationale des médias ;

considérant que la nouvelle division administrative de la RDC, qui passe de 11 à 26 provinces, oblige le syndicat à se réorganiser ;

notant avec inquiétude le gel des cotisations syndicales des membres du secteur public depuis la bancarisation des salaires en 2012 ;

appelle le Comité Exécutif de la FIJ à apporter son appui technique et financier à la réalisation du programme biennal 2016-2017 consacré au développement du syndicat dans les 15 nouvelles provinces et à la tenue des instances au niveau national.

Adoptée

15. Liberté syndicale en Guinée Équatoriale

Proposée par le Syndicat national des professionnels de la presse, République démocratique du Congo (SNPP)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes réuni à Angers, du 7 au 10 juin 2016,

profondément **préoccupé** par l'absence de syndicat et d'association de journalistes et la violation permanente de la Convention 87 de l'Organisation internationale du travail par les autorités de Guinée Equatoriale ;

observant la situation difficile et insoutenable de la liberté de la presse dans ce pays, laquelle est marquée par la peur, l'autocensure et l'exil des journalistes ;

considérant qu'il est inacceptable que la Guinée Équatoriale continue d'être un trou noir en raison de l'absence totale de médias indépendants ;

1. appelle le Comité exécutif de la Fédération internationale des journalistes à entreprendre des actions d'urgence en faveur de la liberté de la presse et de l'indépendance des médias en Guinée Équatoriale ;

2. lance un appel fort au gouvernement de Malabo à mettre fin au dirigisme qui tue les médias et à respecter le droit du travail dans le secteur de la communication, conformément aux dispositions pertinentes des Conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail.

16. Médias menacés de disparition en Afrique Centrale

Proposée par le Syndicat national des professionnels de la presse, République démocratique du Congo (SNPP)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes réuni à Angers, du 7 au 10 juin 2016,

considérant l'obligation faite aux pays de basculer vers le numérique au plus tard en juin 2015 ;

déplorant qu'en Afrique Centrale cette migration soit brutale et ne s'accompagne pas d'aucune mesure de soutien aux médias et aux populations ;

constatant dès lors que la migration de l'analogique vers le numérique condamne beaucoup de médias audiovisuels à fermer les portes faute de pouvoir renouveler le matériel de production de l'information et de pouvoir payer de nouvelles licences d'exploitation au gouvernement ;

notant que cette situation touche en particulier et de manière dramatique les médias audiovisuels de la RDC et du Cameroun, et qu'à l'horizon 2017, cette catastrophe occasionnera de nombreuses pertes d'emplois dans le secteur de l'information ;

appelle par conséquent le Comité exécutif de la FIJ à mener de grandes campagnes de sensibilisation et de plaidoyer pour la survie de ces médias menacés de disparition.

Adoptée

17. Accords-cadres internationaux

Proposée par le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT)

Le Congrès de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

considérant que l'information n'est pas une marchandise comme une autre, qu'elle est indispensable aux citoyens pour se forger une opinion propre dans un contexte de transformation de l'économie ;

considérant que les technologies numériques permettent une circulation de l'information « sans frontières » ;

considérant que les supports d'information font l'objet de manoeuvres de concentrations dans de nombreux pays et sont de plus en plus contrôlés par des groupes industriels multinationaux ;

considérant que les actionnaires des groupes médiatiques sont souvent des fonds d'investissement dont la principale raison d'être est de faire fructifier leurs capitaux aux dépens de la qualité de l'information et au détriment des droits sociaux les plus élémentaires (bas salaires et absence de règles sociales définies par l'OIT) ;

considérant que le traitement d'une information de qualité ne peut se concevoir sans des journalistes libres de tous les pouvoirs et de tous les groupes de pression, indépendants des actionnaires ;

décide de:

1. développer une campagne pour la signature d'Accords-cadres internationaux (ACI) dans tous les groupes multinationaux, comme moyens de combattre la marchandisation de l'information et de garantir des droits égaux pour tous les journalistes d'un même groupe dans le cadre du concept de la « responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) » ;
2. d'étudier avec ses syndicats membres la liste des groupes dans lesquels ces ACI sont urgents à négocier en incluant les syndicats nationaux de la FIJ ;
3. de rédiger la liste type des clauses devant être négociées dans le cadre des ACI (salaire minimum, horaires de travail, conditions de travail préservant la santé et la sécurité des journalistes, contrats de travail, formation professionnelle, droit à la syndicalisation et droit de grève, etc.) permettant le respect des mêmes normes sociales dans tous les pays où opère le groupe ;
4. de dresser la liste des filiales d'un même groupe dans lesquels les termes de l'ACI doivent s'appliquer, ainsi que le mécanisme d'information des sous-traitants éventuels;

5. de veiller à l'inclusion d'un mécanisme de suivi de l'application de l'accord dans toutes les composantes du groupe.

Adoptée à l'unanimité

18. Formation professionnelle en journalisme

Proposée par la Federação Nacional dos Jornalistas (FENAJ)

Le Congrès de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

convaincu que la communication, notamment le journalisme, joue un rôle de plus en plus important dans la construction sociale de la réalité, dont la finalité est de servir l'intérêt public et d'assurer le droit de la population à l'information, qu'une préparation du journaliste doit ainsi prévoir une formation théorique, technique, éthique et déontologique solide et de qualité, les nouveaux journalistes devant être formés et préparés à agir professionnellement afin d'être efficaces et capables de remplir le rôle social fondamental et important du journalisme ;

sachant que les salles de presse plus jeunes et autres lieux de travail révèlent que la formation exige soin et qualification pour préparer les jeunes travailleurs à accéder au marché du travail journalistique ; que la préparation est incontournable pour réaliser un journalisme de qualité sur le plan technique, théorique et éthique, pour avoir la capacité d'intervenir sur ce marché, de le modifier, de sauvegarder la dignité et le respect des journalistes, de leur qualité, de l'intérêt public, de la responsabilité et de l'éthique journalistique et que, seuls, les journalistes pourront aider à protéger la démocratie dans le journalisme, la communication et au sein de nos nations ;

lance un appel aux organisations membres de la FIJ à :

1. défendre et promouvoir les campagnes pour des formations en journalisme facilement accessibles et de cours de recyclage, les programmes de formation qualifiante et les projets qui prévoient des cours et des études sur l'égalité hommes-femmes et l'égalité ethnique, sur les activités syndicales et les travailleurs ;

2. contribuer aux problèmes non résolus en la matière, aux cours et discussions sur la protection des journalistes ;

3. mettre en oeuvre des programmes et projets sur ces questions en vue de préparer et de qualifier les jeunes journalistes, et d'actualiser les qualifications des autres segments de la profession.

4. promouvoir les conventions collectives dans le cadre de la formation professionnelle

Adoptée

Organisation

19. Examen des bureaux régionaux

Proposée par le National Union of Journalists, RU et Irlande

Le Congrès de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

constatant que les structures régionales continuent de jouer un rôle important dans l'aide au développement des capacités des régions de la FIJ ;

rappelant la motion 15 approuvée par le Congrès de Dublin marquant la voie du développement des régions de la FIJ par la promotion des capacités des bureaux régionaux et l'extension de leurs fonctions ;

saluant l'effort du Secrétariat pour en coordonner le travail, notamment en organisant des réunions des directeurs régionaux pour échanger des informations et harmoniser leurs activités ;

inquiét de la nécessité pour la FIJ de réexaminer son cadre d'organisation et de développement de ses régions, dictée par les difficultés de gouvernance et les difficultés financières ;

réitérant que les bureaux régionaux doivent en tout temps travailler sous l'autorité pleine et entière du Secrétariat de la FIJ et doivent lui en rendre compte ;

en appelle au nouveau Comité exécutif pour que :

1. soit amorcé de toute urgence un examen précis des structures d'organisation et de gestion des bureaux régionaux, notamment leur financement, la formation de leur personnel et leurs méthodes de travail ;
2. soit mis en oeuvre dans les meilleurs délais cet examen pour assurer que tout développement du travail régional se réalise dans l'ordre et l'efficacité, et soit étayé par des plans financiers viables.

Vote par appel nominal

Pour : 136

Contre : 123

Abstentions : 7

Motion adoptée

20. Commission des finances

Proposée par le Syndicat suédois des journalistes

Le Congrès de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

rappelant que la Commission des finances et la Commission statutaire ont travaillé pendant le Congrès de Dublin en 2013, et ont recommandé l'institution d'une commission permanente « chargée de surveiller le processus budgétaire entre les congrès, en partenariat avec le Trésorier honoraire » ; que la finalité était d'améliorer la gestion des fonds de la FIJ et, par conséquent, son économie ;

rappelant également que le Comité exécutif a nommé une commission relativement importante (neuf membres), dont des membres du Comité exécutif ; que le Trésorier honoraire n'a pas de voix délibérative aux termes du règlement de cette Commission adopté par le Comité exécutif ; que les membres de ladite Commission devaient se réunir par téléconférence, normalement tous les trimestres après avoir reçu les rapports financiers trimestriels du Secrétariat, et que rien de tout cela n'a été réalisé ;

convaincu que tout cela est bien évidemment insuffisant pour améliorer la gestion, voire la situation financière, que les « réunions » régulières de la Commission des finances n'ont pas eu lieu comme prévu, que les différents niveaux de participation/activité de ses membres et les divergences d'opinion sur la situation entre les membres du Comité exécutif n'ont pas permis un travail efficace et utile ; que les finances de la FIJ sont sérieusement alarmantes ;

estimant que l'avenir de la FIJ dépend de la capacité de l'organisation de réaliser le travail nécessaire et de la confiance de ses membres en celle-ci ; que l'argent n'y suffit pas mais que les finances, la gestion responsable de celles-ci et la transparence sont néanmoins cruciales ;

observant que la responsabilité de la gestion financière de la FIJ est répartie entre différents niveaux de l'organisation, et inégalement répartie ; qu'il est temps pour la FIJ d'examiner et de changer la gestion de ses finances, notamment les rôles et responsabilités des Comités administratif et exécutif, du Trésorier honoraire et du Secrétariat ;

conscient que la plupart des organisations du non-marchand, dont des organisations syndicales (par exemple, la FEJ) élisent des vérificateurs aux comptes internes pour compléter le travail des commissaires aux comptes professionnels, en vue d'assurer aux membres un éclairage et un accès aux informations, et de déclencher la sonnette d'alarme, le cas échéant ; que l'actuelle Commission des finances devrait être remplacée par une Commission élue par le congrès et ayant un objectif différent ; que la nouvelle Commission des finances devrait être indépendante des autres instances de la FIJ mais coopérer pleinement avec elles et avoir accès à tous les documents financiers ;

donne mandat au nouveau Comité administratif pour s'assurer que la nouvelle Commission des finances reçoive des rapports trimestriels sur les finances de la FIJ, que des téléconférences soient véritablement proposées à la Commission des finances en fonction de ses souhaits et que des réunions physiques aient lieu au moins une fois par an, avec les membres du Comité administratif et du personnel concernés.

Une Commission des finances provisoire sera établie de la manière suivante:

- Après la clôture du Congrès, le Secrétaire Général enverra une circulaire aux syndicats membres pour les appeler à déposer des candidatures pour les trois postes de commissaires aux comptes à pourvoir.
- Les candidatures devront être reçues par le Secrétaire Général avant le 31 juillet
- Le Secrétaire Général proposera ensuite trois membres de la commission des finances provisoire au Comité administratif.
- La Commission des finances intérimaire tiendra lieu de Commission des finances jusqu'au prochain Congrès.

Adoptée

21. Cartes de presse internationales

Proposée par Deutscher Journalisten-Verband (DJV), Allemagne, et dju in ver.di, Allemagne

Le Congrès de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

constatant que la FIJ est la seule organisation ayant autorité pour identifier les journalistes et délivrer une carte de presse mondiale ;

observant que la Carte de presse internationale est la plus ancienne et la plus honorable identification des journalistes professionnels dans le monde ;

convaincu que sa refonte se fait attendre depuis trop longtemps ;

donne mandat au Comité exécutif de la FIJ pour remodeler la Carte de presse internationale en 2016 afin qu'elle serve mieux les intérêts et les exigences des organisations membres de la FIJ dans les régions.

Rejetée

22. Fondation Georges Bourdon

Proposée par Deutscher Journalisten-Verband (DJV), Allemagne, et dju in ver.di, Allemagne

Le Congrès de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

se réjouissant du travail réalisé par le Fonds d'entraide de la FIJ pour offrir une aide humanitaire et juridique aux journalistes dans le monde et de son rôle unique en tant que source importante, voire cruciale, de soutien aux journalistes victimes de menaces ;

rappelant que le Fonds d'entraide n'a pas de personnalité juridique ;

donne mandat au Comité exécutif de la FIJ pour étudier la transformation du Fonds d'entraide en Fondation philanthropique de droit belge dénommée « Fondation George Bourdon ».

La délégation de Ver.di accepte d'écrire au Secrétaire Général et au nouveau Comité exécutif au sujet de l'état du Fonds d'assistance pour leur demander de faire rapport.

Adoptée

23. Groupe de réflexion sur les changements intervenus dans les médias sous l'effet de la numérisation et de la mondialisation

Proposée par Deutscher Journalisten-Verband (DJV), Allemagne, et dju in ver.di, Allemagne

Le Congrès de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

Notant:

1. Le développement international des agrégateurs de nouvelles tels que google et facebook
2. Le passage d'une part de plus en plus importante des revenus de la publicité des organisations médiatiques traditionnelles qui investissent dans le journalisme et les médias vers ces entreprises
3. L'échec des agrégateurs de nouvelles à investir dans le journalisme et le contenu journalistique
4. Que l'agrégation des nouvelles sans une réglementation adéquate aboutira à une plus forte concentration des médias et à la perte de voix séparées et distinctes
5. Que la diversité des opinions et la pluralité des médias est une force démocratique

décide que :

- le Comité exécutif établit une Commission spéciale qui agit en tant que « groupe de réflexion » pour développer une stratégie assortie de modalités d'étude particulière des défis que présente pour les médias le nouvel environnement de la numérisation et de la mondialisation. La finalité de cette motion est de renforcer les compétences régionales et d'identifier d'éventuelles synergies avec d'autres organisations. Le Comité exécutif invite toutes les organisations affiliées à présenter des candidatures à ce nouveau « groupe de réflexion ». La Commission fait rapport au Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

24. Les groupes régionaux

Proposée par Nordic Journalists Union (NJF)

Le Congrès de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

soulignant que la société internationale des journalistes doit développer une solidarité durable grâce à des organisations fortes et une coopération accrue entre la FIJ et ses organisations et groupes régionaux ;

à la lumière :

- des préoccupations suscitées par les finances de la FIJ, par la diminution significative de ses fonds propres depuis le Congrès de 2013, et par la stabilité nécessaire de la situation financière de la FIJ ;
- de l'importance majeure pour chaque organisation affiliée de pouvoir rendre des comptes sur le travail réalisé par la FIJ et ses organisations régionales ;
- de l'importance pour les organisations membres d'affilier de nouveaux syndicalistes pour maintenir et développer leur représentativité, condition préalable au renforcement de notre réseau mondial ;
- des difficultés rencontrées par un certain nombre de syndicats membres chaque année pour honorer leurs cotisations ;
- du lien plus étroit qui unit certaines organisations membres à leurs organisations continentales et régionales ;

réaffirmant les politiques de la FIJ d'accorder une grande attention aux groupes régionaux suite à la décision prise au Congrès de Dublin en 2013 sur le développement d'un dialogue transrégional et de budgets financiers durables dans les régions ;

considérant que le lien est plus fort au niveau régional, que la FIJ et ses organisations régionales seront parmi les bénéficiaires de liens plus étroits entre les organisations affiliées et leurs groupes régionaux respectifs ;

donne mandat au Comité exécutif pour créer, avant la fin de 2016, un Groupe de travail sur les affiliations constitué de représentants du Comité administratif de la FIJ et de ses groupes régionaux et continentaux (FEJ, FEPALC, FAJ, Asie-Pacifique et Amérique du Nord). Le groupe de travail devrait examiner :

- comment organiser les organisations affiliées dans des pays où le besoin de promotion des capacités est réel pour construire des organisations plus représentatives ;
- le développement de la structure de la FIJ et de ses groupes régionaux, dont l'élaboration d'un système de cotisations qui prenne en considération les efforts consentis par les groupes continentaux et régionaux pour développer et consolider le travail, et nos syndicats et associations.

Adoptée

Solidarité

25. Développement du dialogue professionnel entre Russes et Ukrainiens

Proposée par le Syndicat russe des journalistes (RUJ)

Le Congrès de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

reconnaisant l'importance des décisions du Congrès de la FIJ en vue de développer la solidarité des journalistes en temps de conflit ;

rappelant les dangers de l'engagement des journalistes dans les conflits politiques et idéologiques ;

gardant à l'esprit que seul le travail de solidarité des journalistes, qui partagent les mêmes valeurs professionnelles fondamentales, peut garantir le droit du public à une information véridique ;

donne mandat au Comité exécutif de la FIJ pour :

1. maintenir la pratique d'un dialogue entre les syndicats professionnels russe (RUJ) et ukrainiens (NUJU et IMTU) de journalistes et établir un groupe de travail pour évaluer au cas par cas les dossiers qui apparaissent;
2. soutenir la pratique du dialogue et établir une structure tripartite à représentation égale, sous la houlette de la FIJ, pour enregistrer chaque violation des droits des journalistes avec par la suite l'apport d'un soutien en temps voulu de journalistes en Russie et en Ukraine, avec une attention toute particulière pour les zones de conflit

Adoptée à l'unanimité

26. Mumia doit être libéré

Proposée par le SNJ-CGT

Le Congrès de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Angers du 7 au 10 juin 2016,

rappelant que pendant 34 ans, notre confrère, le journaliste afro-américain, Mumia Abu-Jamal, est emprisonné dans l'état de Pennsylvanie, accusé de l'assassinat d'un policier à Philadelphie, le 9 décembre 1981, qu'il a toujours récusé ;

considérant qu'il a été condamné à la peine de mort en 1982 au terme d'un procès raciste et inéquitable au cours duquel ses droits constitutionnels ont été littéralement bafoués ;

constatant que malgré les nombreuses irrégularités juridiques et judiciaires du procès, il n'en a jamais obtenu la révision pour plaider son innocence ;

constatant que Mumia Abu-Jamal, appelé « la voix des sans-voix », a passé 10964 jours (soit plus de 30 ans) dans le couloir de la mort ;

constatant également que la mobilisation internationale l'a sauvé deux fois de l'exécution (en 1995 et 1999) par les autorités de l'état de Pennsylvanie ;

gardant à l'esprit que suite à la mobilisation, il a pu quitter l'enfer du couloir de la mort en décembre 2011, sur décision de la Cour suprême des États-Unis ;

conscient que notre confrère a vu sa peine capitale commuée en peine d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle ;

sachant que selon cet arrêt, Mumia Abu-Jamal est voué à mourir dans la prison de Mahanoy alors qu'il clame son innocence depuis trois décennies ;

exhorte le Comité exécutif de la FIJ à exiger qu'il puisse être libéré pour exercer son métier de journaliste, notamment en interpellant le gouverneur de Pennsylvanie, Tom Wolf, et le Président des États-Unis, Barack Obama.

Adoptée à l'unanimité